

Inscriptions listes électorales

Pour obtenir une carte d'électeur, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il peut s'agir d'une inscription d'office (jeune de 18 ans), d'une inscription volontaire ou d'une modification après un déménagement.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En ligne sur [monservice-public](#) 

Cette démarche est simple et évite un déplacement en mairie.

En remplissant le [formulaire Cerfa](#) , à remettre en mairie avec les pièces justificatives (le formulaire d'inscription dûment renseigné, une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité et un justificatif de domicile)

La carte d'électeur

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune.

Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription. Certaines années, tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte.

La carte est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Attention : une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter ; la carte électorale seule ne sera pas acceptée.